

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 juillet 2025

TRANSPOSITION DES ACCORDS NATIONAUX INTERPROFESSIONNELS - (N° 1617)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 137

présenté par
M. Turquois

à l'amendement n° 126 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE 10

À l'alinéa 42, substituer au mot :

« fixation »

le mot :

« définition ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.